Grand Poitiers Communauté urbaine

Transports en commun de Grand Poitiers

Le transport urbain

Présent sur une zone d'habitat aggloméré, il est assuré par des autobus qui permettent de voyager assis ou debout.

Il est organisé en 3 strates :

Avec tout d'abord, les lignes Réflex' qui forment la colonne vertébrale du réseau Vitalis autour de laquelle s'articulent:

- Les lignes de maillages qui relient les quartiers entre eux et offrent des correspondances avec les lignes Réflex
- et enfin les lignes de desserte locale qui vont connecter les communes urbaines périphériques de Poitiers au centre.

Les lignes Réflex'

3 lignes se chargent de donner une armature au réseau Vitalis avec des fréquences élevées, jusqu'à un bus toutes les 8 min et des amplitudes larges.

- La ligne 1 - **nord <> sud** : elle dessert le CHU, le Campus, Poitiers Centre, la zone de la République, les Portes du Futur et le Futuroscope de 4h30 à 23h20. Elle se décline en version Express avec la ligne 1E entre Poitiers Centre et le Futuroscope.
- La ligne 2 - **circulaire** : cette ligne est une "deux en un" avec une boucle dans le sens horaire (2A) et une autre dans le sens antihoraire (2B), elle passe par Poitiers Centre, les Couronneries, Beaulieu, Stade Rébeilleau, Saint-Cyprien et les 3 Cités.
- La ligne 3 - **Est <> Ouest** : elle irrigue Buxerolles, les Couronneries, Poitiers Centre et Poitiers Sud

Les lignes de maillage

Ce niveau d'offre a vocation à connecter les quartiers entre eux et avec le centre en créant des croisements avec les lignes structurantes Réflex' et ainsi offrir un panel de possibilités de déplacements importants grâce aux correspondances.

- Ligne 10 : Buxerolles, Couronneries, Saint-Eloi, Beaulieu, Campus, CHU
- Ligne 11 : Mignaloux-Beauvoir, CHU, Poitiers Centre, Demi-Lune, Migné-Auxances
- Ligne 12 : Saint-Benoît, Poitiers Centre, Montmidi, Biard
- Ligne 13 : Buxerolles, Poitiers Centre, Gibauderie, CHU, Campus
- Ligne 14 : Demi-Lune, Montmidi, Bel-air, Poitiers Centre
- Ligne 15 : Poitiers Centre, Beaulieu, Campus
- Ligne 16 : Saint-Eloi, Touffenet, Poitiers Centre, Bel-air
- Ligne 17 : Zone République, Demi-Lune, Bel-air, Poitiers Centre, Libération, Vouneuil Nougeraie

Les lignes de desserte locales

Elles ont vocation à relier une commune située en zone agglomérée et dans une logique urbaine continue à un pôle d'attraction d'emplois et de services.

- Ligne 20 : Migné-Auxances
- Ligne 21 : Jaunay-Marigny
- Ligne 23 : Vaudouzil, Dunes
- Ligne 24 : Ligugé
- Ligne 25 : Saint-Benoît, Chantejeau
- Ligne 27 : CHU, Gibauderie, Vallée Mouton, Saint-Benoît, Poitiers Sud, Bellejouanne
- Ligne 28 : Fontaine-le-Comte
- Ligne 29 : Vouneuil-sous-Biard
- Ligne 31 : Biard, Béruges
- Dimanches, jours fériés et nuit

Cette offre urbaine fonctionne principalement du lundi au samedi et en journée mais elle est complétée par des lignes spécifiques les dimanches et jours fériés (A, B, C, D, E) et par des lignes de nuit N2A et N2B, N3 et N11.

Le transport non urbain

Ce type de transport a pour objectif de relier les communes de la communauté plus éloignées, mais exerçant des fonctions de centralité, au pôle urbain principal du territoire tout en tenant compte de la nécessaire complémentarité avec d'autres modes de transport et notamment ferroviaire.

- Ligne 32 : Bignoux, Breuil-Mingot, Parc Expo, Touffenet, Poitiers Notre-Dame
- Ligne 33 et 33E vers le Chauvignois : **Poitiers Centre**, Campus, CHU, Sèvres-Anxaumont, Saint-Julien-l'Ars, Jardres, **Chauvigny**. Cette ligne existe également en version express en passant par Chauvigny, Jadres, Saint-Julien-l'Ars, la Banlègre et allant directement en centre-ville de Poitiers puis à la gare.
- Ligne 35 vers le nord : Beaumont-Saint-Cyr La Tricherie, Dissay, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Chasseneuil-du-Poitou, Poitiers
- Ligne 36 vers le Pays Mélusin : Venours, Lusignan, Coulombiers, Fontaine-le-Comte, Poitiers Sud, Poitiers Centre.

Les lignes de proximité

Dans le cadre d'une expérimentation débutant en septembre 2026, des lignes sont mises en service pour relier des pôles générateurs de déplacements locaux en journée ou pour desservir un marché. C'est le cas d'abord sur le Pays Mélusin avec des lignes qui desservent toutes les communes du Pays Mélusin (sauf Coulombiers qui bénéficie de la ligne 36 vers Lusignan et Poitiers) vers les commerces et services de Lusignan et vers le marché de Rouillé le vendredi matin.

Ces lignes sont au nombre de huit : 5 vers Lusignan (de 80 à 84) et 3 vers le marché de Rouillé (de 85 à 88).

Le transport scolaire

Le transport scolaire est une obligation dévolue aux autorités organisatrices des mobilités, comme Grand Poitiers, sur leur territoire uniquement à raison d'**un aller-retour par jour** scolaire (1 aller-retour par semaine pour les élèves internes) **entre le domicile de l'élève et son établissement scolaire de rattachement** défini par le Code de l'Education.

Les lignes scolaires sont principalement à vocation scolaire, c'est-à-dire qu'elles sont **conçues pour des besoins scolaires** en termes d'horaires et d'itinéraires. Si elles accueillent en majorité des élèves, elles restent **toutefois ouvertes à tous** les usagers du réseau Vitalis. Elles sont obligatoirement effectuées par des autocars où les **passagers voyagent assis et attachés**.

Les lignes scolaires Vitalis sont facilement repérables car elles débutent toutes par un **« S »** pour le niveau secondaire ou par un **« P »** pour le niveau primaire. Il existe également des navettes scolaires qui assurent des correspondances depuis le Bois d'Amour (BA), les Arènes (AR) et la gare du Futuroscope (FU).

Leur nombre évolue constamment au grès des besoins constatés à la veille de chaque année scolaire mais on compte généralement **environ 150 lignes scolaires**.

Foire aux questions sur le transport scolaire

Elèves de Grand poitiers empruntant le train

Les élèves de la sixième à la terminale domiciliés sur le territoire de Grand Poitiers qui utilisent le train doivent signaler lors de leur achat d'abonnement en agence Vitalis qu'ils ont besoin d'un titre de transport TER Nouvelle-Aquitaine.

Après, transmission par Vitalis puis instruction par Grand Poitiers, la Région Nouvelle-Aquitaine enverra une carte Modalis au demandeur chargée d'un Pass Scolaire Quotidien (PSQ) ou Interne (PSI) valable pour l'année scolaire, ou informera le demandeur déjà détenteur de la carte Modalis- Région Nouvelle-Aquitaine qu'il pourra charger son PSQ/PSI à partir d'un distributeur automatique de billets régional situé dans une gare de Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cas où un bénéficiaire n'aurait pas reçu sa carte billettique dans les délais il pourra lui être délivré un ou plusieurs titres temporaires à retirer en gare uniquement, sur présentation d'une autorisation provisoire de la Région Nouvelle-Aquitaine délivrée par Grand Poitiers accompagnée d'un justificatif d'identité valide.

Elèves concernés par une correspondance sur une aire d'échanges

- J'emprunte un service (scolaire ou ligne régulière) de la Région Nouvelle-Aquitaine vers une aire d'échanges et je dois emprunter un service de navettes de Grand Poitiers pour aller dans mon établissement scolaire : mon titre personnalisé me permet d'utiliser cette navette pour effectuer 1 aller/retour par jour.
- J'emprunte un service (scolaire ou ligne régulière) de Grand Poitiers vers une aire d'échanges et je dois emprunter un service de navettes de la Région Nouvelle-Aquitaine pour aller dans mon établissement scolaire : mon titre me permet d'utiliser cette navette pour effectuer 1 aller/retour par jour.

Les élèves scolarisés dans un établissement de rattachement hors de Grand Poitiers

Les élèves domiciliés sur une commune de Grand Poitiers mais scolarisés dans un établissement scolaire de rattachement **hors de Grand Poitiers** doivent faire leur inscription et régler leur abonnement de transport scolaire **auprès du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine** à l'aide du lien suivant **:** https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription (https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription)
. Un titre de transport régional leur sera délivré pour effectuer leur trajet scolaire.

Si jamais le prix de transport régional est plus élevé par rapport à ce que l'usager aurait pu obtenir sur le réseau Vitalis (https://www.vitalis-poitiers.fr/)
, vous pouvez demander un remboursement de la différence en contactant la Direction Mobilités de Grand Poitiers à
transports@grandpoitiers.fr
.

Je demande un nouveau point d'arrêt scolaire ou un déplacement de point d'arrêt scolaire

https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/transports-en-commun/transports-en-commun-de-grand-poitiers?

La demande de modification d'un point d'arrêt scolaire doit se faire impérativement par le biais du formulaire ci-joint (
Formulaire point d'arrêt
) visé par la mairie du domicile qui la transmettra à la Direction Mobilités de Grand Poitiers.

Les demandes de modification de point d'arrêt sont recevables tout au long de l'année dans les délais suivants selon leur type :

- Demande de création de point d'arrêt sur l'itinéraire de la ligne concernée : à adresser jusqu'à la rentrée des vacances de printemps et si l'instruction par Grand Poitiers débouche sur un accord, un délai de 2 mois est nécessaire à compter de la réception de la fiche de demande de création d'un point d'arrêt de transport scolaire pour sa mise en œuvre
- Demande de création de point d'arrêt nécessitant des kilomètres supplémentaires (allongement de ligne, détour, déplacement...) : à adresser jusqu'à la rentrée des vacances de printemps et si l'instruction par Grand Poitiers débouche sur un accord, un délai de 2 mois est nécessaire à compter de la réception de la fiche de demande de création d'un point d'arrêt de transport scolaire pour sa mise en œuvre sous réserves :
 - de la disponibilité des moyens humains et matériels chez Vitalis et ses affrétés,
 - de la réalisation d'éventuels aménagements de voirie nécessaires.

Demande de création d'une ligne : ce type de demande nécessite des moyens financiers, matériels et humains conséquents. Elle peut notamment entrainer des modifications contractuelles et budgétaires qui imposent qu'elle soit adressée à Grand Poitiers avant le 15 janvier pour l'année scolaire suivante.

Vitalis s'adapte

Si la trame du réseau Vitalis répond à la majorité des besoins de ses usagers, il est courant que l'offre de transport en commun doivent s'adapter à diverses situations en termes d'horaires particuliers, de zones moins densément peuplées ou d'usagers nécessitant une prise en charge appropriée.

Flex'e-bus est un service de transport à la demande, qui dessert des arrêts à des horaires définis, sur réservation. Des arrêts Flex'e-bus sont proposés dans les communes de Grand-Poitiers, afin de relier les habitants aux lignes Vitalis ou TER. Son utilisation nécessite une adhésion gratuite et sa tarification est celle du réseau Vitalis.

Le guide Flex'e-bus (https://www.vitalis-poitiers.fr/services/transport-a-la-demande/)

Mobilis access (https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/mobilite-inclusive-et-solidaire/mobilite-et-handicap)
: le transport adapté aux usagers empechées dans leur mobilité.

Citiz Grand poitiers (https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/partage-des-voitures/autopartage)
: un service de partage de véhicule en complément du réseau de bus

Accéder au réseau Vitalis

Deux types de titres existent : le ticket, vendu à l'unité ; à la journée, par 10 voyages et l'abonnement mensuel, semestriel ou annuel.

Les titres Vitalis peuvent être stockés sur 3 supports différents :

https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/transports-en-commun/transports-en-commun-de-grand-poitiers?

- le billet sans contact non nominatif accueillent seulement des tickets. Il est rechargeable, vous pouvez donc le garder et le réutiliser
- la carte Modalis personnalisée au prix de 2,50€ sur laquelle des abonnements ou des tickets peuvent être chargés,
- les applications mobiles Vitalis, Ticket Modalis et Tixipass qui peuvent contenir des tickets et des abonnements mensuels
- Le ticket SMS accessible en envoyant « VIT » au 93400

Grand Poitiers a fait le choix d'une tarification qui ne prend pas en compte le statut de ses usagers (scolaire, étudiant, actif, retraité...) mais plutôt leurs ressources, c'est la raison pour laquelle une large gamme de tarifs selon les revenus est mise en place. Désormais les deux seules entrées de la tarification Vitalis sont l'âge et les ressources du foyers via le quotient familial qu'il est possible de calculer grâce à
ce simulateur (https://mesdemarches.grandpoitiers.fr/loc_fr/gpcu/requests/114)
.

Si vous êtes éligible, vous pouvez faire votre demande de tarification selon les revenus qui vous permettra d'acheter votre
abonnement Vitalis à prix préférentiel (https://mesdemarches.grandpoitiers.fr/loc_fr/gpcu/requests/62/?__CSRFTOKEN__=ea987d07-0f3b-4a45-b7eb-a8f06859af67)
.

Si vous ne l'êtes pas, vous pouvez vous adresser directement à Vitalis tout en sachant que si vous êtes salarié, **votre employeur doit prendre la moitié de votre abonnement** de transport en commun à sa charge.

Et si vous avez moins de 12 ans, vous pouvez accéder à un abonnement annuel à 0€ à retirer directement en agences Vitalis.

A noter que tout le réseau vitalis est accessible gratuitement le samedi et le mercredi de 13 à 19h.

Vous pouvez acheter ces titres de transport auprès de Vitalis grâce aux multiples canaux proposés :

- Dans les 2 agences Vitalis (au siège de la RTP avenue de Northampton à Poitiers ou à la gare de Poitiers)
- Sur internet via la
 E-Boutique du site de Vitalis (https://eboutique-cagp-poitiers-fr.easyticketing.it/)
- Sur appli mobile Vitalis, Ticket Modalis ou Tixipass
- Avec un téléphone mobile par SMS
- Dans les 56 relais Vitalis, commerçants de proximité, vendant des abonnements annuels non soumis à conditions
- Sur les 18 distributeurs automatiques de titres situés aux principaux arrêts
- A l'une des 15 à 20 permanences de l'agence mobile qui se tiennent tous les étés dans les communes de Grand Poitiers

En savoir plus

Toutes les informations concernant les lignes, les horaires et les tarifs

- site internet de Vitalis
- ALLOBUS au 05 49 44 66 88

https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/transports-en-commun/transports-en-commun-de-grand-poitiers?

Simulez votre tarif d'abonnement

Pour estimer votre niveau de tarification d'abonnement:

› Calculateur (https://mesdemarches.grandpoitiers.fr/loc_fr/qpcu/requests/114)

Contact

Direction Mobilités de Grand Poitiers

05.49.30.20.94

Courriel

Grille Tarifaire Vitalis

LES ABONNEMENTS

Le prix de l'abonnement annuel peut être réduit selon le Quotient Familial QF

	3-11 ANS	12-17 ANS	18-27 ANS	28 ANS ET +	Abonnés TER/CAR
ANNUELS(1) Des tarifs selon les revenus — Titulaires carte mobilité inclusion invalidité ≥ 80%	0€	30 €			
QF ≤ 500	0€	79 €			
500 < QF ≤ 600	0€	123€	128 €		
600 < QF ≤ 750	0€	123€	159 €		
750 < QF ≤ 1000	0€	123€	205€	410€	308€
QF > 1000	-	-	132€	-	-
SEMESTRIEL(2)	-	24€	30€	43€	31€
30 JOURS(3)	-	24€	30€	43€	-

(1) Les abonnements annuels sont payables en 1 ou 10 fois (1 règlement comptant + 9 prélèvements). Fournir un Relevé d'Identité Bancaire. Indisponible au Distributeur Automatique.
(2) L'abonnement semestriel est payable en 1 ou 5 fois (1 règlement comptant + 4 prélèvements).
(3) Les abonnements mensuels sont valables 30 jours à compter de la 1ère validation.

Sous réserve d'achats simultanés d'abonnements annuels 12-17 ans, **remise de 50% sur l'abonnement à partir du 3ème enfant mineur.**

0-2 ANS L'enfant de moins de 3 ans voyage gratuitement, sans titre, avec la personne qui l'accompagne.

L'accès à ces tarifs nécessite une étude des droits

Pour bénéficier de tarifs réduits, rendez-vous :

> sur mesdemarches.grandpoitiers.fr

> ou à la mairie de votre domicile muni de :

- votre justificatif de domicile dans Grand Poitiers.
- votre attestation de paiement établie par la CAF, datant de moins de 3 mois, ou votre avis d'imposition
- pour les 18-27 ans : votre avis d'imposition si vous êtes autonome fiscalement, sinon celui de vos parents.

Ces tarifs s'appliquent également au service **Handibus** (Mobilis Access à compter du 30/08/2026)

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30